



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23048505

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

28 MARS 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0459 399 522**

Nom

(en entier) : **Lhoist S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2023

- Quotas CO2 - Délégation de Pouvoirs

Le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner, en remplacement des pouvoirs existants, Messieurs Cedric de Vicq de Cumptich, Christian Deconinck, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu et Madame Lucile De Mot, comme représentants autorisés des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le Conseil décide, par conséquent, d'accorder à Messieurs Cedric de Vicq de Cumptich, Christian Deconinck, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu et Madame Lucile De Mot, agissant conjointement deux à deux sans distinction du groupe de signataires auquel les signataires appartiennent, tous pouvoirs à :

- l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, registre, et, d'une manière générale, tous documents relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

- effectuer tous transferts de quotas CO2 avec des sociétés faisant ou non partie du Groupe Lhoist à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le Conseil décide, ensuite, d'accorder à :

Signataires de type A :

- de Vicq de Cumptich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric

Signataires de type B:

- Ballieu Nicolas
- Deconinck Christian
- Tagnit Thomas
- Vanden Broecke Aurélie
- Willems Simon

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Agissant conjointement deux à deux, sans distinction du groupe de signataires auquel les signataires appartiennent, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas de CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés du Groupe Lhoist.

- Agissant conjointement deux à deux, avec au minimum un signataire de type A, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Lhoist.

• Retrait & Délégation de pouvoirs bancaires

Le Conseil prend acte des changements suivants :

- du changement de fonction de Monsieur Jean-Marc Dewandre en date du 1er mai 2022, le remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet immédiat, ses pouvoirs de signature bancaire.

- du départ de Monsieur Adrian Cox en date du 31 janvier 2023, le remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet immédiat les pouvoirs qui lui avaient été délégués par le Conseil d'Administration.

- du prochain départ à la retraite de Monsieur Francis Wauters en date du 30 avril 2023 et de Madame Brigitte Duriau en date du 31 mai 2023, les remercie pour leurs collaboration et retire en conséquence avec effet à ces dates tous les pouvoirs qui leurs avaient été délégués par le Conseil d'Administration.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à compter du 1er juin 2023, en remplacement des pouvoirs bancaires existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes :

- Colette Jean-Louis
- Deleers Vincent
- de Vicq de Cumplich Cedric
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Tagnit Thomas
- Vanden Broecke Aurélie

Etant ci-après dénommés les "Signataires A"

- Matviychuk Oleksiy
- Nichols Mielle
- Truc Geoffroy
- Vander Auwera Raphaël
- Willems Simon

Etant ci-après dénommés les "Signataires B"

- de signer, au nom de la Société, conjointement deux à deux (un Signataire A et un Signataire B) sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, et tous documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation d'opérations de trésorerie, de dépôt, d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.

• Retrait & Délégation de pouvoirs fiscaux

Le Conseil prend acte du prochain départ à la retraite de Monsieur Francis Wauters en date du 30 avril 2023 le remercie pour sa collaboration et retire en conséquence avec effet à cette date les pouvoirs fiscaux qui lui avaient été délégués par le Conseil d'Administration. Le Conseil octroie, par ailleurs, en remplacement des pouvoirs existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes et ce, à compter du 1er mai 2023 :

Messieurs Simon Willems, Jean-Louis Colette et Arnaud Baudrihayé,

* Réserve
au
Moniteur
belge



- le pouvoir de signer seuls:

* tout document, certificat ou formulaire émanant ou destiné à toute administration belge ou étrangère compétente en matière fiscale, en ce compris le Service des Décisions Anticipées belge.

* les déclarations fiscales et TVA (belges ou étrangères),

* toute correspondance (en ce compris les réclamations en matière fiscale ou TVA) avec toute administration belge ou étrangère compétente en matière fiscale.

- le pouvoir de représenter chacun individuellement la Société lors de contrôles fiscaux ou TVA.

- le pouvoir de représenter, chacun individuellement, la Société vis-à-vis du Service de Décision Anticipée belge, tant pour l'introduction que pour le suivi de toute demande de prefilling ou demande de décision anticipée.

Le Conseil désigne Madame Aurélie Vanden Broecke et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Messieurs Thomas Tagnit et/ou Simon Willems et/ou Nicolas Ballieu de les porter à la connaissance des organismes concernés.

Aurélie Vanden Broecke
Mandataire